

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-329  
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 25 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-M-329 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Le présent règlement vise à :

- Assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement, visés au règlement, à la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux conformément aux articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 25 janvier 2022 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 février 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière